

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 13 Avril 2021

à 18 h 30

-----  
Le 13 Avril Mars 2021, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'INGRANDES S/VIENNE, dûment convoqué le 7 Avril 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame de COURRÈGES Bénédicte, Maire.

## **PRESENTS :**

B. de COURRÈGES, MC. BOURUMEAU, B. LAVILLE, M. ALCOBENDAS-MONINO, J. BENETAUD, A. SERREAU, R. AUFRAY, C. GUERINEAU, J. BOURDET, B. CARTIER, S. FERRANDEZ, S. MILLE, D. COSTA, C. WILLIOT, F. CONGOURDEAU, S. TRAINQUART, N. GOURDONNEAU C. LATRY, J. DEVANT

Secrétaire de séance : M. Bruno CARTIER

## **PROCES-VERBAL D'INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame SAILLOUR Monique et Messieurs DEMANGE Christophe et MICHAUD Pierre ont fait part de leur démission collective par courrier recommandé reçu le 26 Mars dernier. Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Contact pris auprès de Madame TOUZALIN Valérie et Monsieur GUITTON Thierry ; ces derniers ont également fait part de leur refus de siéger au Conseil Municipal par courrier en date du 9 avril 2021.

Monsieur GOURDONNEAU Nicolas, Mesdames LATRY Catherine et DEVANT Julia sont donc appelés à les remplacer au sein du Conseil Municipal.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour.

### **1. Approbation du Conseil Municipal du Mardi 9 Mars 2021**

*Accord unanime du Conseil Municipal*

### **2. Délibérations :**

<b>N°</b>	<b>Objet de la délibération</b>	<b>Vote</b>						
21-17	<p><u>Vote des taux de la fiscalité directe locale « 2021 »</u> La compensation des recettes communales, mise en place à la suite de la suppression de la perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales, prend la forme d'un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur le territoire de la commune.</p> <p>Ce transfert s'opère en identifiant un taux communal de référence de TFPB, égal à la somme :</p> <table border="1" data-bbox="331 1675 917 1848"><tr><td>Taux départemental d'imposition de 2020</td><td>17,62%</td></tr><tr><td>Taux communal d'imposition de 2020</td><td>14,40%</td></tr><tr><td><b>Taux de référence</b></td><td><b>32,02%</b></td></tr></table> <p>Taux 2021 de fiscalité directe locale pour 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Taxe foncière propriétés bâties : 32,02%</li><li>• Taxe foncière propriétés non bâties : 20,07%</li></ul>	Taux départemental d'imposition de 2020	17,62%	Taux communal d'imposition de 2020	14,40%	<b>Taux de référence</b>	<b>32,02%</b>	- Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0
Taux départemental d'imposition de 2020	17,62%							
Taux communal d'imposition de 2020	14,40%							
<b>Taux de référence</b>	<b>32,02%</b>							

N°	Objet de la délibération						Vote																													
21-18	<u>Mise à jour du tableau des effectifs</u>																																			
Filière	Cat.	Cadre d'emploi	Grade	Poste(s) budgétaire(s)	Poste(s) pourvu(s)	Quotité de travail																														
Administrative	A	Attachés	Attaché	1	1	35 h / TC																														
	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1ère cl	1	0	35 h / TC																														
			Adjoint administratif principal de 2ème cl	2	2	35 h / TC																														
			Adjoint administratif	2	2	35 h / TC																														
Technique	C	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	1	35 h / TC																														
		Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 2ème cl	2	2	35 h / TC																														
			Adjoint technique principal de 2ème cl	1	0	31,5 / TNC																														
			Adjoint technique principal de 2ème cl	1	0	29,5 / TNC																														
			Adjoint technique	5	5	35 h / TC																														
			Adjoint technique	1*	1	31,5 / TNC																														
			Adjoint technique	2*	2	29,5 / TNC																														
			Adjoint technique	1	1	15,75 / TNC																														
<b>20</b>	<b>17</b>																																			
21-19	<u>Subventions communales 2021</u> <i>Mesdames DEVANT, LATRY, TRAINQUART et Messieurs AUFFRAY, LAVILLE membres d'associations communales quittent la salle et ne prendront pas part au débat ni au vote.</i>						- Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0  - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0																													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Associations</th> <th>Subvention proposée 2021 (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>A.C.C.A</td><td>448</td></tr> <tr><td>Amicale des SP 86</td><td>964</td></tr> <tr><td>APE</td><td>1 116</td></tr> <tr><td>Ballon Lyberté</td><td>75</td></tr> <tr><td>Comité des Fêtes</td><td>76</td></tr> <tr><td>Excuse Ingrandaise</td><td>367</td></tr> <tr><td>F.N.A.C.A</td><td>717</td></tr> <tr><td>Gymnastique volontaire</td><td>707</td></tr> <tr><td>Handicap 2000</td><td>76</td></tr> <tr><td>Les Petites Mains</td><td>75</td></tr> <tr><td>Loisirs et Culture</td><td>76</td></tr> <tr><td>Mini Auto Club Ingrandais</td><td>96</td></tr> <tr><td>Pétanque Ingrandaise</td><td>76</td></tr> <tr><td>Sports et Loisirs</td><td>1 221</td></tr> </tbody> </table>		Associations	Subvention proposée 2021 (€)	A.C.C.A	448	Amicale des SP 86	964	APE	1 116	Ballon Lyberté	75	Comité des Fêtes	76	Excuse Ingrandaise	367	F.N.A.C.A	717	Gymnastique volontaire	707	Handicap 2000	76	Les Petites Mains	75	Loisirs et Culture	76	Mini Auto Club Ingrandais	96	Pétanque Ingrandaise	76	Sports et Loisirs	1 221					
Associations	Subvention proposée 2021 (€)																																			
A.C.C.A	448																																			
Amicale des SP 86	964																																			
APE	1 116																																			
Ballon Lyberté	75																																			
Comité des Fêtes	76																																			
Excuse Ingrandaise	367																																			
F.N.A.C.A	717																																			
Gymnastique volontaire	707																																			
Handicap 2000	76																																			
Les Petites Mains	75																																			
Loisirs et Culture	76																																			
Mini Auto Club Ingrandais	96																																			
Pétanque Ingrandaise	76																																			
Sports et Loisirs	1 221																																			

N°	Objet de la délibération	Vote
21-20	Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale et intégration du Chemin rural n° 329 Création du chemin rural n° 329 « Chemin du Lac » d'une longueur de 326 Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale en conséquence	- Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0
21-21	ZAE de la Fosse des Sables - parcelle ZA 120 : modifications des conditions de vente à la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut Vente à la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut de la parcelle cadastrée section ZA n° 120 située dans la ZAE de la Fosse des Sables, d'une contenance de 38 107 m <sup>2</sup> , moyennant un prix total de 280 000 euros. Le paiement du prix sera échelonné sur 4 années, un premier paiement de 70 000 euros sera payé comptant, au moment de la signature de l'acte en 2021, et le reste du prix sera payé à terme, en 3 annualités de 70 000 euros, en 2022, 2023 et 2024.	- Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 0
21-22	Compte-rendu des décisions	

Type	Partie	Montant	Date d'effet	Observations	N° STELA
Contrat d'entretien	Jahan Paysages	14 300€ HT	Année 2021	Terre-pleins Rd 910	086-218601110-20210214-JAHAN_RD910-CC
Convention de passation des marchés publics d'assurances	Audit Assurances	2 610€ HT	10/03/2021	Maîtrise d'œuvre pour lancer le marché	086-218601110-20210310-MPA_DOUROUX_21-CC
Chèque	GROUPAMA	1 566,02€	SO	Eclairage public Rd 910	086-218601110-20210315-GROUPAMA_EPRD91-BF
Chèque	GROUPAMA	306,30€	SO	Domage Master ST	086-218601110-20210330-GROUPAMA_MASTER-BF
Chèque	GROUPAMA	2 325,51€	SO	Accident Rd 910	086-218601110-20210408-GROUPAMA_RD910-BF